



Montréal, le 23 mars 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande relative au dossier générique portant sur
l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro
(Dossier R-3867-2013 Phase 3)

Mesdames, Messieurs,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des suggestions de l'Union des consommateurs et de Gaz Métro quant à l'ajout d'une étape additionnelle avant l'audience relative au sujet A de la Phase 3 du dossier mentionné en objet.

La Régie prend bonne note de ces suggestions mais ne modifie pas le calendrier de traitement du sujet A de la Phase 3.

Tel qu'annoncé dans la décision D-2016-186, l'audience relative au sujet A de la Phase 3 du dossier mentionné en objet se tiendra **de 9 h à 15 h, du 18 au 21 avril 2017, dans la Salle Cornelius-Krieghoff** du siège social de la Régie à Montréal.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- la liste et la qualification des témoins;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins ainsi que la répartition de ce temps entre les différents participants;
- le temps prévu pour l'argumentation finale;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Enfin, la Régie demande à chacun des participants de lui indiquer s'il entend soulever des moyens préliminaires à l'audience, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier les imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Gaz Métro devra transmettre sa planification au plus tard **le 29 mars 2017 à 12 h.**
Celle des intervenants devra être déposée au plus tard **le 3 avril 2017 à 12 h.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml